

5^e
MAIRIE

Signalez !

les nuisances sonores

Vous êtes victime de nuisances sonores et **vous ne savez pas vers qui vous tourner ?**

Ce répertoire vous aide à vous orienter vers **le bon interlocuteur !**

Si le bruit vient de **l'intérieur** d'un immeuble :

Fêtes, tapage, dispute, animal, outil ou chantier bruyant,

ou

Établissements diffusant de la musique amplifiée

Contactez la Préfecture de Police en composant **le 17** ou par sms **au 34 30**

Complétez par **le formulaire** en ligne en scannant ce QR code



Si le bruit vient de **l'extérieur** d'un immeuble :

Cris, appareils, instruments de musique, chantier

ou

Bruit de clientèle sur une terrasse ou dans un restaurant

ou

Activité professionnelle, sportive ou culturelle à l'intérieur d'un local

Contactez la Police Municipale en composant **le 39 75**

Complétez par **le formulaire** en ligne en scannant ce QR code



En cas de trouble immédiat : privilégiez toujours l'appel au 17.

Les formulaires en ligne complètent le signalement. Indiquez adresse, horaire et nature précise du bruit.